



N° OJ : 141

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020

Objet : Tourisme.- Subsidies spécifiques.- Asbl Explore.Brussels : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 10.000,00 EUR à l'attention de l'asbl EXPLORE.BRUSSELS réparti comme suit:

- 1) 5.000,00 EUR pour l'organisation de l'événement « BANAD 2020 » (Brussels art Nouveau and Art Deco Festival);
- 2) 5.000,00 EUR pour l'organisation de l'événement « Biennale Neoclassic ».

Article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :